

SYNTHESE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE N°1

Cette consultation publique a été organisée en décembre 2022 dans l'objectif de recueillir l'avis des particuliers, des élus, des acteurs économiques et des institutionnels du tourisme sur les adaptations à apporter aux critères existants du classement des communes en « station de tourisme », ainsi que sur les critères environnementaux à insérer.

551 réponses ont été reçues dont :

- 41% d'élus
- 59% de particuliers, entreprises, associations

Du côté des particuliers, associations et entreprises du secteur du tourisme, il ressort les principaux points suivants :

La connaissance du classement des communes touristiques en « stations classées » :

- 15% ont répondu NON
- 60% ont répondu OUI
- 25% n'ont donné aucune réponse

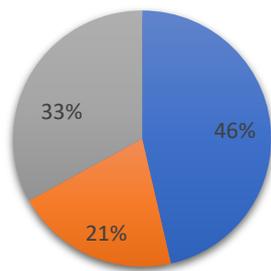
Les 5 services les plus indispensables sur le lieu de vacances :

- 32% des répondants : l'accès et circulation facilités dans la commune (signalisation vers l'office de tourisme et les lieux touristiques, transports, circuits piétons et cyclables)
- 26 % des répondants : l'offre d'hébergements touristiques diversifiée avec un niveau de confort différent
- 10% des répondants : l'accès à des espaces verts et zones naturelles
- 10% des répondants : la proposition d'activités journalières culturelles, sportive, gastronomiques
- 6% des répondants : la présence d'un office de tourisme

Les 3 critères « verts » les plus importants :

- 32% des répondants : le développement des mobilités douces
- 24% des répondants : la participation à un dispositif étatique lié au développement durable et à la préservation de la biodiversité
- 15% des répondants : des actions de préservation de la ressource en eau

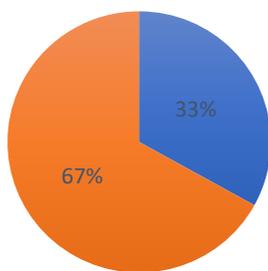
Du côté des élus, il ressort les principaux points suivants :



■ Non ■ Non concerné ■ Oui

Sur le critère de la présence d'une pharmacie sur le territoire communal :

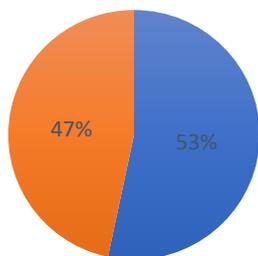
- 46% des élus estiment que la présence obligatoire d'une pharmacie sur le territoire de leur commune ne pose pas des difficultés pour obtenir le classement ou le renouvellement du classement ;
- 33% des élus estiment que la présence obligatoire d'une pharmacie sur le territoire de leur commune pose des difficultés pour obtenir le classement ou le renouvellement du classement ;
- 21% ne sont pas concernés.



■ Non ■ Oui

Sur la nécessité des services d'une pharmacie :

- 67% des élus estiment que les services d'une pharmacie leur apparaissent comme un service indispensable pour la clientèle touristique ;
- 33% des élus estiment que tel n'est pas le cas.



■ A proximité mais pas nécessairement sur le territoire de la commune classée
■ Sur le territoire de la commune classée

Sur l'emplacement de la pharmacie :

- 53% des élus estiment que la pharmacie pourrait être placée à proximité mais pas nécessairement sur le territoire de la commune classée ;
- 47% des élus estiment qu'il est nécessaire que la pharmacie soit sur le territoire de la commune classée.

Les 3 critères « verts » les plus importants :

- 38% des élus : le développement des mobilités douces (bornes électriques pour les voitures et vélos électriques, points de covoiturage, prise en compte des vélos cargo)
- 34% des élus : la participation à un dispositif étatique lié au développement durable et à la préservation de la biodiversité
- 9% des élus : des actions en faveur des ressources en eau